

Compteur **Linky** : les nouveaux mensonges de

MAIRE-Info

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)

Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Maire-Info ment sur le déroulement des procédures au TA et vous cache la position de l'Association des maires du Finistère et les récents arrêtés anti-Linky de Saint-Denis (110 000 habitants) et Aix-en-Provence (140 000 habitants)

Au lieu de soutenir les communes attaquées, comme le fait par exemple l'Association des maires du Finistère, l'AMF (avec son service de communication Maire-Info) se réjouit de la récente condamnation d'une commune à payer 1200 euros et en fait un argument de menace et de pression sur les autres communes. Rappel : l'Association des maires de France a pour mission de soutenir les communes et non le contraire !

Soutenir les communes... ou bien les intérêts des industriels ?

Ce mercredi 19 octobre 2016, les dirigeants de l'Association des maires de France (présidée par M. Baroin, bien plus occupé à **faire campagne pour M. Sarkozy** qu'à préserver l'intérêt des communes) et son service de communication Maire-Info ont poursuivi leur **campagne de désinformation** en faveur du compteur communicant Linky et des intérêts industriels des sociétés anonymes Enedis, EDF SA, Engie, Directe énergie et cie.

Rendant compte de façon trompeuse de l'audience au Tribunal administratif de Bordeaux concernant la délibération "anti-Linky" de la commune de Montferrand-du-Périgord, Maire-info prétend que le Préfet "*a fait valoir ses arguments*" et qu' "*il a été soutenu dans sa démarche par Enedis*". La réalité est toute différente : **le Préfet n'était ni présent, ni représenté, pas même par un avocat, laissant totalement la main à Enedis pour attaquer la commune.**

D'autre part, Maire-Info prétend faussement que les recours devant les Tribunaux administratifs "*ont été tranchés, systématiquement en défaveur des communes*" alors qu'**il ne s'agit que de jugements provisoires** (en référé) en attendant les véritables jugements, sur le fond, **qui interviendront au plus tôt dans un an.**

Maire-Info se garde aussi de dire que **seul le TA de Bordeaux** a condamné deux communes à payer 1200 euros, mais que **partout ailleurs** les pénalités demandées par Enedis pour "punir" les communes ont été **rejetées par les juges administratifs.**

Le monde à l'envers : Maire-Info se réjouit de la pénalité financière infligée à une commune !

Il est par ailleurs proprement sidérant de voir **Maire-Info se réjouir de la pénalité de 1200 euros infligée à Montferrand-du-Périgord** en insistant grossièrement ("*...ce qui est lourd pour une commune de 150 habitants*") au cas où nous, élus locaux, n'aurions pas bien compris le message d'intimidation.

Pour mémoire, **l'AMF et Maire-Info sont censées être au service et au soutien des communes**, et devraient donc, a minima, **déplorer la pénalité financière** au lieu de la brandir en forme de menace envers toute commune qui aurait le toupet de vouloir préserver les intérêts et la santé de ses administrés.

Par ailleurs, **Maire-Info reprend mot pour mot les mensonges de l'industriel Enedis** en prétendant dans son article que 89 communes auraient "*retiré leurs délibérations*", sans évidemment apporter la moindre preuve. On peut facilement voir la différence en constatant que nous publions sur notre site **la liste nominative** de 269 communes (à ce jour) qui ont délibéré contre les compteurs communicants. Il en existe d'ailleurs assurément d'autres que nous n'avons pas encore pu répertorier.

Les informations cruciales que Maire-Info se garde bien de diffuser

De plus, **Maire-Info use aussi de mensonges par omission** en prenant bien soin de ne pas évoquer le fait que l'**Association des maires du Finistère**, respectant ses missions, a pris position au côté des communes attaquées par Enedis(*).

D'autre part, Maire-Info ment encore par omission **en passant délibérément sous silence** les faits pourtant majeurs des arrêtés anti-Linky qui viennent d'être pris à **Saint-Denis (110 000 habitants)** et **Aix-en-Provence (140 000 habitants)** (**).

Sortir par le haut de l'affaire des compteurs communicants

Des communes de plus en plus nombreuses et de taille de plus en plus grande décident de **protéger leurs administrés** en s'opposant à l'arrivée des compteurs communicants et, simultanément, des collectifs citoyens se multiplient dans tout le pays.

Il est désormais impensable que cette affaire continue à être "gérée" par **les intimidations, les procédures judiciaires et la rétention d'information**. Comme celle du Finistère, les Associations départementales de maires doivent prendre position et d'adresser au gouvernement **pour que des négociations soient ouvertes**. Il doit en être de même pour les Syndicats départementaux d'énergie dont certains présidents semblent avoir oublié qu'ils doivent **soutenir les communes** et non les industriels.

Il est donc proposé à tous les élus municipaux de France de s'adresser en ce sens à leurs associations départementales de maires et leurs syndicats départementaux d'énergie. Pour mémoire, au Québec, les citoyens ont obtenu **le droit de ne pas avoir les compteurs communicants et de faire retirer ceux qui ont été posés**. C'est ce même droit qu'il faut obtenir pour nos communes, à la fois pour protéger nos administrés mais aussi pour sauvegarder la démocratie locale et le rôle des élus locaux.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

(*) l'**Association des maires du Finistère** prend position au côté des communes attaquées par Enedis :
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/amf-soutient-maires.htm>

(**) Arrêté anti-Linky de **Saint-Denis** (110 000 habitants) :
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/moratoire-SAINT-DENIS.pdf>

Arrêté anti-Linky d'**Aix-en-Provence** (140 000 habitants)
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/delib-AIX-en-PROVENCE.pdf>